

Consultation sur le montant de la cotisation  
annuelle des membres de l'OPCQ  
1<sup>re</sup> consultation des membres 2019

COTISATION DES MEMBRES 2020-2021

# Contexte

---

La secrétaire de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec sollicite vos commentaires afin d'alimenter la réflexion du conseil d'administration sur le montant de la cotisation annuelle applicable pour l'année 2020-2021.

## Article 103.1 du *Code des professions* (extrait)

---

*Au moins 30 jours avant l'assemblée générale annuelle, le secrétaire de l'ordre doit communiquer à tous les membres de l'ordre, pour commentaires, l'information au sujet du montant de la cotisation annuelle. L'information est accompagnée du projet de résolution modifiant ce montant, le cas échéant, des prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation, incluant une ventilation de la rémunération des administrateurs élus, et d'un projet de rapport annuel.*

## Article 85.1 du *Code des professions* (extrait)

---

*Le conseil d'administration fixe le montant de la cotisation annuelle, après consultation des membres réunis en assemblée générale et après avoir considéré le résultat de la consultation prévue à l'article 103.1, et, le cas échéant, de toute cotisation supplémentaire ou spéciale que doivent payer les membres de l'ordre ou certaines classes d'entre eux, établies notamment en fonction des activités professionnelles exercées, de même que la date avant laquelle ces cotisations doivent être versées.*

# Processus de détermination de la cotisation 2020-2021

---

L'Ordre vous consulte une 1<sup>re</sup> fois par courriel au minimum 30 jours avant l'assemblée générale annuelle (AGA).

- Vous pouvez transmettre vos commentaires sur le montant projeté de la cotisation annuelle à l'adresse [info@ordrecrim.ca](mailto:info@ordrecrim.ca).
- Tous les commentaires seront colligés et soumis à l'attention du conseil d'administration.
- **La consultation se terminera le 8 octobre 2019.**
- Un rapport de cette consultation sera fait le 17 octobre 2019 lors de l'AGA.

L'Ordre vous consulte une 2<sup>e</sup> fois, lors de l'AGA, au sujet du montant de la cotisation.

Le conseil d'administration, fort de vos commentaires, déterminera le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2020-2021 lors de la séance du conseil du 14 novembre 2019.

# L'Ordre poursuit son évolution depuis 4 ans tout en assumant l'ensemble de ses obligations :

---




## Plan stratégique 2017-2020

- Lancement en 2019-2020 de notre premier *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession*
- Développement du bureau du syndic :
  - Augmentation du nombre et de la complexité des dossiers
- Développement de notre premier plan de communication:
  - Volonté de jouer pleinement notre rôle sociétal
- Formation continue et développement de contenu
- Amélioration continue du processus d'admission

## Plan stratégique 2020-2023

- À définir



# Projet de résolution modifiant le montant de la cotisation 2020-2021

---

1<sup>RE</sup> CONSULTATION DES MEMBRES

# Considérant que

---

La cotisation constitue la principale source de revenus de l'Ordre ;

Rien ne laisse entrevoir une croissance significative du nombre de membres dans les prochaines années ;

Il n'y a pas eu d'augmentation du montant de la cotisation depuis la création de l'Ordre en 2015 ;

L'Ordre a adopté un plan stratégique 2017-2020 ;

L'Ordre poursuit son évolution tout en assumant l'ensemble de ses obligations pour assurer la protection du public :

- Lancement en 2019-2020 du premier *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession*
- Bureau du syndic en croissance
- Formation continue et développement de contenu
- Admission au tableau des membres : amélioration de notre analyse des normes d'équivalence
- Rôle sociétal: développement de notre premier plan de communication



# Considérant que

---

L'augmentation du coût de la vie affecte les charges de l'Ordre ;

Il importe de fixer la cotisation en tenant compte du niveau des surplus présents et projetés ;

Un déficit du budget d'opération est estimé dès l'année 2020-2021 s'il n'y a pas de hausse du montant de la cotisation ;

La cotisation des membres doit être ajustée à la réalité financière de l'Ordre ;

Le montant de la cotisation doit être déterminé en considérant le niveau des charges de l'Ordre, lesquelles lui permettent de remplir ses obligations ;

L'Ordre développera à court terme un nouveau plan stratégique triennal lui permettant de continuer son évolution ;

# Considérant que la directrice générale et secrétaire et le trésorier recommandent

---

De soumettre à la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code des professions* le montant de cotisation annuelle de 669 \$ pour la période d'inscription au tableau du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, ce qui représente une hausse de 3 % ;

De faire état de cette consultation au cours de l'assemblée générale annuelle de 2019 ;

De consulter de nouveau les membres de l'Ordre au sujet du montant de la cotisation annuelle au cours de l'assemblée générale annuelle de 2019 et de fixer, conformément à l'article 85.1 du *Code*, le montant de la cotisation annuelle, après consultation des membres réunis à l'assemblée générale annuelle de 2019 et après avoir considéré le résultat de la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code*.

# Sur proposition dûment appuyée, il est résolu

---

DE SOUMETTRE à la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code des professions* le montant de cotisation annuelle de 669 \$ pour la période d'inscription au tableau du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 ;

DE FAIRE RAPPORT de cette consultation au cours de l'assemblée générale annuelle de 2019 ;

DE CONSULTER de nouveau les membres au sujet du montant de la cotisation annuelle au cours de l'assemblée générale annuelle de 2019 ;

DE FIXER, conformément à l'article 85.1 du *Code*, le montant de la cotisation annuelle, après consultation des membres réunis à l'assemblée générale annuelle de 2019 et après avoir considéré le résultat de la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code*.

ADOPTÉE lors de la séance du conseil d'administration de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, tenue le 28 août 2019.

# Montant de la cotisation annuelle 2020-2021 soumis pour la 1<sup>re</sup> consultation aux membres

---

La cotisation projetée est de **669 \$** pour les membres actifs soit une hausse de 19 \$ ;

La cotisation inchangée est de **200 \$** pour les membres à la retraite ;

La cotisation projetée est de **334 \$** pour les nouveaux diplômés soit une hausse de 9 \$ .



# Prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation et celles de l'année en cours

---

1<sup>RE</sup> CONSULTATION DES MEMBRES

# Prévisions budgétaires

## Revenus

2020-2021 et 2021-2022

---

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	Prévisions 2019-2020	Prévisions 2020-2021
<i>Montant de la cotisation</i>	<i>Réel</i> 650 \$	<i>Projeté</i> 669 \$
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations à l'Ordre	880 000,00 \$	903 100,00 \$
Ouverture des dossiers	40 000,00 \$	40 000,00 \$
Publicité	6 000,00 \$	6 000,00 \$
Commandite	12 000,00 \$	12 000,00 \$
Autres revenus	71 100,00 \$	71 130,00 \$
<b>Total des produits</b>	<b>1 009 100,00 \$</b>	<b>1 032 230,00 \$</b>

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	Prévisions 2019-2020	Prévisions 2020-2021
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages (réserve de 5 000\$ pour présidente)	486 350,00 \$	524 576,00 \$
Loyer et aménagement	70 000,00 \$	71 400,00 \$
Autres frais d'administration et frais généraux	182 797,00 \$	171 224,00 \$
Gouvernance	66 000,00 \$	62 640,00 \$
Honoraires professionnels - frais légaux	10 000,00 \$	10 600,00 \$
Gestion financière	17 000,00 \$	15 020,00 \$
Promotion et communication	25 000,00 \$	26 500,00 \$
Inspection professionnelle	36 977,00 \$	41 270,08 \$
Bureau syndic	26 575,50 \$	56 735,40 \$
Discipline	12 000,00 \$	12 620,00 \$
Révision	2 500,00 \$	2 560,00 \$
Admission	15 550,00 \$	13 280,00 \$
Total des charges	950 749,50 \$	1 008 425,48 \$
Excédent des produits sur les charges	58 350,50 \$	23 804,52 \$

## Prévisions budgétaires

# Dépenses 2019-2020 2020-2021

# Prévision 2020-2021

## Sans hausse de la cotisation

---

### Constats:

- Déficit annuel projeté dès 20-21 de ( 1 795 \$)
- Aucune marge de manœuvre budgétaire
- L'augmentation de la cotisation annuelle des membres est inévitable pour continuer à remplir notre mission.

L'Ordre détient un actif net non affecté (fond de prévoyance) de 247 968 \$







# Ventilation de la rémunération des administrateurs élus

---

1<sup>RE</sup> CONSULTATION DES MEMBRES

# Ventilation de la rémunération des administrateurs élus

---

Conformément au *Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec*, en vigueur depuis le 19 mai 2016, la rémunération des élus se fait essentiellement par le versement de jetons de présence :

- 100 \$ pour une demie journée (n'excédant pas 3 h 30);
- 200 \$ pour une journée (plus de 3 h 30);
- 30 \$/heure pour une rencontre téléphonique ou par un autre moyen technologique pour un maximum de 90 \$.

## **Proposition pour l'année 2020-2021:**

- Aucune hausse n'est proposée pour la rémunération des administrateurs élus

# Ventilation de la rémunération de la présidente

---

La rémunération globale de la présidente de l'Ordre est composée d'une rémunération directe et d'une rémunération indirecte.

## Proposition pour l'année 2020-2021:

- Aucune hausse n'est proposée pour la rémunération de la présidente de l'Ordre

---

## Rémunération globale

Rémunération directe

Salaire  
2 jours par semaine  
66,30 \$/heure

Rémunération indirecte

Remboursement pour frais de stationnement ;  
Remboursement de services de téléphone cellulaire ;  
Cotisations versées à un régime de retraite ;  
Cotisations versées à un régime d'assurance collective ;  
Cotisation à l'OPCQ ;  
Cotisations RQAP ;  
Cotisations RRQ.

# Rémunération des administrateurs élus au cours de l'exercice 2018-2019

NOM	Région électorale	Type de rémunération	ASSIDUITÉ aux séances du conseil d'administration (12 séances)	RÉMUNÉRATION GLOBALE
Claire Bastien 1 <sup>er</sup> avril 2018 au 18 janvier 2019	Région 2 (Laval, Laurentides et Lanaudière)	Jeton	7	1 330,00 \$
Pier-Luc Gilbert	Région 3 (Montérégie)	Jeton	8	1 400,00 \$
Michèle Goyette Présidente du 1 <sup>er</sup> juin 2018 au 31 mars 2019	Région 1 (Montréal)	Jeton (du 1 <sup>er</sup> avril au 1 <sup>er</sup> juin 2018) et par la suite Salaire à 2 jours/ semaine	11	38 715,46 \$
David Henry	Région 1 (Montréal)	Jeton	11	2 130,00 \$
Jackie Huet	Région 5 (Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Centre-du-Québec et Estrie)	Jeton	9	1 850,00 \$
Josée Rioux Présidente sortante 1 <sup>er</sup> avril 2018 au 1 <sup>er</sup> juin 2018	Région 4 (Capitale-Nationale)	Salaire à 2 jours/ semaine Jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin 2018	2	22 298,60 \$
Hélène Simon	Région 4 (Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Nord-du-Québec, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches)	Jeton	7	930,00 \$



# Projet du rapport annuel 2018-2019

---

DISPONIBLE SUR LE SITE DE L'OPCQ

Veillez soumettre vos commentaires :

- Par courriel : [info@ordreccrim.ca](mailto:info@ordreccrim.ca)
- Par la poste : 1 100, boulevard Crémazie Est, bureau 610  
Montréal (Québec), H2P 2X2

Nous les recevrons jusqu'au 6 octobre 2019.

---

MERCI !